

COMMUNE DE FROHMUHL



Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 11 avril 2018

Date de convocation : 05/04/2018
Sous le présidence de : Monsieur Didier FOLLENIUS (Maire)
Secrétaire de la séance : Monsieur Patrick BURGER

Date d'affichage :
16/04/2018 et 02/05/2018

Membres en exercice : 10
Présents : Didier FOLLENIUS, Patrick BURGER, Christine NISS, Richard BARTH, Rodolphe SCHAEFFER, Guillaume PEIFER, Muriel HERRMANN

Présents : 7
Représentés : Véronique MERTZ, Mickaël GOLDSTEIN

Votants : 9
Excusés : Dominique THELLYERE

Absents :

Ordre du jour:

01. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 FEVRIER 2018
02. COMPTE DE GESTION 2017 - TELEDISTRIBUTION
03. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - TELEDISTRIBUTION
04. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - TELEDISTRIBUTION
05. BUDGET PRIMITIF 2018 - TELEDISTRIBUTION
06. COMPTE DE GESTION 2017 - RESTAURANT
07. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - RESTAURANT
08. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - RESTAURANT
09. BUDGET PRIMITIF 2018 - RESTAURANT
10. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018
11. COMPTE DE GESTION 2017 - COMMUNE
12. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE
13. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - COMMUNE
14. BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE
15. TRAVAUX DE VIDEOSURVEILLANCE
16. DIVERS

Délibérations du conseil:

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 FEVRIER 2018 - DEL_2018_008

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 9 février 2018.

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - TELEDISTRIBUTION - DEL_2018_009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

Après s'être fait présenter le budget du service Télédistribution de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du service Télédistribution dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - TELEDISTRIBUTION - DEL_2018_010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

délibérant sur le compte administratif du service Télédistribution de l'exercice 2017 dressé par FOLLENIUS Didier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		36 659.63		570.79		37 230.42
Opérations exercice	4 829.53	3 472.12	9 246.37	9 114.65	14 075.90	12 586.77
Total	4 829.53	40 131.75	9 246.37	9 685.44	14 075.90	49 817.19
Résultat de clôture		35 302.22		439.07		35 741.29
Restes à réaliser						
Total cumulé		35 302.22		439.07		35 741.29
Résultat définitif		35 302.22		439.07		35 741.29

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Le Maire s'est abstenu du vote et a quitté la salle)

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 -
TELEDISTRIBUTION - DEL_2018_011**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 439.07

décide d'affecter le résultat de fonctionnement du service Télédistribution comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	570.79
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 131.72
Résultat cumulé au 31/12/2017	439.07
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	439.07
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	439.07
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - TELEDISTRIBUTION -
DEL_2018_012**

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif du Service TELEDISTRIBUTION de l'Exercice 2018 présenté par le Maire et arrêté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	11 300,00 €
- Recettes de fonctionnement :	11 300,00 €
- Dépenses d'investissement :	39 202,22 €
- Recettes d'investissement :	39 202,22 €

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - RESTAURANT -
DEL_2018_013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

Après s'être fait présenter le budget du service Restaurant de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du service Restaurant dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - RESTAURANT -
DEL_2018_014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

délibérant sur le compte administratif du service Restaurant de l'exercice 2017 dressé par FOLLENIUS Didier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 015.00				23 015.00	
Opérations exercice	21 141.31	10 336.71	8 186.21	17 462.74	29 327.52	27 799.45
Total	44 156.31	10 336.71	8 186.21	17 462.74	52 342.52	27 799.45
Résultat de clôture	33 819.60			9 276.53	24 543.07	
Restes à réaliser	24 600.00				24 600.00	
Total cumulé	58 419.60			9 276.53	49 143.07	
Résultat définitif	58 419.60			9 276.53	49 143.07	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Le Maire s'est abstenu du vote et a quitté la salle)

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - RESTAURANT - DEL_2018_015

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 9 276.53

décide d'affecter le résultat de fonctionnement du service Restaurant comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	6 300.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	9 276.53
Résultat cumulé au 31/12/2017	9 276.53
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	9 276.53
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	9 276.53
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - RESTAURANT - DEL_2018_016

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif du Service RESTAURANT COMMUNAL de l'Exercice 2018 présenté par le Maire et arrêté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	17 500,00 €
- Recettes de fonctionnement :	17 500,00 €
- Dépenses d'investissement :	83 719,60 €
- Recettes d'investissement :	83 719,60 €

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 - DEL_2018_017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer le coefficient 1,000000 aux taux 2017 pour le calcul des taux 2018,
- de fixer les taux des contributions directes pour l'Exercice 2018, à savoir :

- Taux de la taxe d'habitation :	11,10 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties :	13,53 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :	55,53 %

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - COMMUNE - DEL_2018_018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

Après s'être fait présenter le budget principale de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE - DEL_2018_019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par FOLLENIUS Didier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	37 749.18			77 728.76	37 749.18	77 728.76
Opérations exercice	68 518.23	63 703.23	169 462.68	190 975.58	237 980.91	254 678.81
Total	106 267.41	63 703.23	169 462.68	268 704.34	275 730.09	332 407.57
Résultat de clôture	42 564.18			99 241.66		56 677.48
Restes à réaliser	77 500.00				77 500.00	
Total cumulé	120 064.18			99 241.66	77 500.00	56 677.48
Résultat définitif	120 064.18			99 241.66	20 822.52	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Le Maire s'est abstenu du vote et a quitté la salle)

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - COMMUNE - DEL_2018_020

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 99 241.66

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	77 728.76
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	42 819.55
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	21 512.90
Résultat cumulé au 31/12/2017	99 241.66
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	99 241.66
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	99 241.66
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE - DEL_2018_021

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif COMMUNAL de l'Exercice 2018 présenté par le Maire et arrêté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 206 750,00 €
- Recettes de fonctionnement : 206 750,00 €

- Dépenses d'investissement : 557 561,73 €
- Recettes d'investissement : 557 561,73 €

OBJET : TRAVAUX DE VIDEOSURVEILLANCE - APPROBATION ET FINANCEMENT - DEL_2018_022

Au vu des actes de vandalisme commis contre des équipements publics, le Maire propose au Conseil Municipal l'installation d'une vidéosurveillance des différents lieux et bâtiments publics.

A cet effet, il leur présente différents devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de faire entreprendre les travaux en question,
- **approuve** le plan de financement ci-après,

Dépenses	HT	TTC	Ressources	Montant	%
Système de vidéosurveillance	16 585,50	19 902,60	Aides publiques	6 936,20	40
Alimentation électrique	755,00	906,00	FCTVA	3 413,44	
			Fonds propres	10 458,96	
Total	17 340,50	20 808,60		20 808,60	

- **sollicite** les différentes aides dont pourrait bénéficier ces travaux et charge le Maire à élaborer les dossier nécessaires,
- **autorise** le Maire à signer tout document administratif y relatif.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Le Maire clôture la séance.

Le Maire :

Didier FOLLENIUS